

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - AMIANTE SANS ET AVEC MENTION - RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION (CYCLE DE 5 A 7 ANS)

Suivre cette formation en E-Learning permet de se présenter au renouvellement de la certification de Diagnostiqueur technique immobilier 'Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention) ainsi que les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels (avec mention), pour un passage d'un cycle de certification de 5 à 7 ans.

■ Objectifs opérationnels

- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante dans les différents matériaux et produits conformément au Code de la santé publique dans les logements privés, les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels
- Appliquer les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en oeuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées
- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante avant travaux et/ou avant démolition
- Réaliser dans le respect des protocoles d'intervention, les missions de repérage d'amiante des matériaux et produits des listes A et B et C du Code de la santé publique
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués et qui contient des conclusions et recommandations

■ Public Concerné

Diagnostiqueurs immobiliers titulaires d'une certification de 5 ans "Amiante sans et avec mention" souhaitant prolonger leur cycle de certification de 5 à 7 ans.

🕒 Durée

35.00 Heures 5 Jours

■ Prérequis

Pour suivre cette formation le candidat doit apporter la preuve de sa certification sous le cycle fixé à 5 ans (ancien régime ; Arrêté du 2 juillet 2018).

■ Parcours pédagogique

FORMATION E-LEARNING

DUREE 35H / Equivalence 5 jours

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

DOMAINE AMIANTE SANS MENTION
Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie

Les caractéristiques d'un bâtiment

- Caractéristiques d'un bâtiment et les matériaux pouvant contenir de l'amiante

Le matériaux amiante

- Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle

Les risques sanitaires

- Risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante

Le contenu des matériaux

- Différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Les techniques d'utilisation de l'amiante

- Historique des techniques d'utilisation de l'amiante et les conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction

Les dispositifs législatifs et réglementaires

- Interdiction d'utilisation de l'amiante
- Protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante
- Élimination des déchets contenant de l'amiante

Les différents intervenants

- Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants

Le repérage de l'amiante

- Normes et méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R 1334 - 20 et R 1334 - 21 du Code de la santé publique
- Listes A et B

Les normes et les méthodes

- Informations sur l'état de conservation des MCA
- Suites à donner à détection des MCA

Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

- Règlements des établissements recevant du public
- Règlements des immeubles collectifs d'habitation

Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante

- Techniques de confinement
- Travaux sous confinement

Réalisation du repérage de présence d'amiante

- Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
- Évaluation des zones homogènes et de similitude d'ouvrage
- Identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A et B
- Évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Évaluation des risques liés à l'amiante
- Réalisation d'un prélèvement

Rédaction du rapport de repérage

- Réaliser les plans au croquis permettant de localiser matériaux et produits contenant de l'amiante
- Lister et localiser les matériaux et produits repérés contenant de l'amiante
- Émettre des conclusions associées aux recommandations

DOMAINE AMIANTE AVEC MENTION

ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels

Les normes et les méthodes de repérage

- Contenu des normes et des méthodes de repérage devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R 1334 - 22 du code de la santé publique ainsi que l'examen visuel visée à l'article R 1334-29-3 du même code

Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur

- Les ERP de catégorie 1 à 4
- Les immeubles de travail et hébergeant plus de 300 salariés
- Les bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention

Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante

Réalisation d'un examen de l'état des surfaces traitées

Méthodes et moyens pédagogiques

■ Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil E-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle de sa formation.

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés et des vidéos de situations professionnelles.
- Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et disponible 30 jours en illimité à la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels.

Accompagnement de l'apprenant(e)

- L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ Méthodes et modalités d'évaluation

> EVALUATION DES ACQUIS

- L'évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT

- Est réalisée en ligne après la formation E-Learning et mesure l'organisation et l'accompagnement de l'apprenant ainsi que la qualité pédagogique des supports E-Learning.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com